

Compte-rendu du Conseil du 31 août 2020

Etaient présents : Mme Marie-Lucie HENRY - M. Gérard NOWACZYK - M. Stéphane VIOLANT - Mme Evelyne MAIRE – M. Jean-Michel MEXIQUE - M. Bruno LURION - Mme Evelyne WARIN -Monsieur Joël BERNARD - Monsieur Yannick DUPAYS – Mme Paméla BAYARD – Monsieur Benoît CHAUDILLON.

Madame Paméla BAYARD a été désignée secrétaire de séance.

- **Convention avec la CCTLB pour l’instruction des autorisations du droit des sols**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu’en raison de l’approbation du Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la CCTLB, la commune ne peut plus bénéficier de l’instruction des autorisations du droit des sols par les services de l’Etat conformément aux articles L 422-1 et suivants du code de l’urbanisme.

L’instruction sera réalisée par le service d’instruction des AOS de la CCTLB qui fournira à ses agents les moyens matériels nécessaires.

Le Conseil Municipal à l’unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

- **Transfert du siège social du SIVOM au 5 rue des Trois Frères Clément à Baccarat**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le siège du SIVOM des Vallées du Cristal a été transféré 5 rue des Trois Frères Clément à Baccarat.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

- **Désignation d’un référent « Lulu »**

Dans le cadre du lancement du service de véhicules électriques, la Communauté de Communes demande qu’un référent soit désigné.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Stéphane VIOLANT.

- **Location salle des fêtes à l’association Panlong pour une activité qigong (maîtrise de l’énergie vitale)**

L’association Panlong, qui pratique les arts énergétiques et martiaux, sollicite le prêt de la salle des fêtes pour développer son activité.

Le Conseil Municipal donne son accord

- **Aménagement voirie communale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par l'entreprise Eurovia d'un montant de 3 350.00 euros HT soit 4 020.00 euros TTC, relatif à l'aménagement de la voirie communale.

- **Prestation de MMD54 pour la gestion des eaux pluviales et l'accessibilité route de Fontenoy**

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie Route de Fontenoy, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer par Meurthe-et-Moselle Développement pour une assistance technique.

Le coût de la prestation s'élève à 4 094.40€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par Meurthe-et-Moselle Développement d'un montant de 4 094.40€ TTC euros, relatif à l'aménagement de la voirie Route de Fontenoy et autorise Madame le Maire à signer le marché de prestations de services.